

La France espère recycler 60 % de son papier en 2018

Industriels et collectivités se renvoient la responsabilité du retard pris sur certains pays européens

D'un côté, Ecofolio, éco-organisme chargé d'organiser la filière de recyclage du papier en France et émanation de l'industrie papetière, qui plaide pour une « rationalisation » des systèmes de collecte et de tri afin d'en faire baisser les coûts. De l'autre, des collectivités territoriales qui réclament une meilleure prise en charge de ces mêmes coûts, majoritairement à leur charge. Comme c'est souvent le cas dans les filières

à responsabilité élargie des producteurs (REP), les relations se sont tendues entre les deux principales familles d'acteurs, alors que l'agrément de l'éco-organisme arrivait à son terme, fin 2012.

Créé en 2007, Ecofolio va être « réagréé » pour six nouvelles années : l'arrêté ministériel est à la signature. Géraldine Poivert, sa directrice générale, veut en profiter pour faire entrer le secteur du papier dans une logique d'écono-

mie circulaire. La France, où 4,1 millions de tonnes de papier sont consommées chaque année, n'est pas très performante en matière de recyclage : 47 %, contre 75 % en Allemagne ou 69 % au Royaume-Uni. « *Le papier a longtemps été négligé car il n'est pas polluant et n'est pas vraiment considéré comme un déchet* », estime Géraldine Poivert.

L'objectif fixé par l'Etat à Ecofolio est d'atteindre un taux de recyclage de 60 % en 2018. Pour ce faire, l'éco-organisme va réorienter ses tarifs de soutien aux collectivités afin de favoriser le recyclage aux dépens de l'incinération.

Mais sa directrice générale milite surtout en faveur du développement du tri à la source des papiers, aujourd'hui majoritairement collectés en mélange avec les emballages, ce qui nécessite de coûteuses opérations de tri. Ecofolio a fait réaliser une étude comparative entre sept pays européens sur la gestion des déchets papier, qui conclut que les coûts supportés par les collectivités en France sont de 3,54 euros par habitant et par an, de deux à dix fois plus que dans les pays voisins.

« *Ecofolio arrive après la bataille* », selon Nicolas Garnier, le délégué d'Amorce, association de collectivités territoriales et d'entreprises, qui rappelle que les industriels n'ont commencé à financer la collecte et le tri des papiers qu'en 2007, alors que la collecte en mélange a été mise en place à partir de 1992, avec la bénédiction d'Eco-Emballages, chargé du recyclage des déchets d'emballages.

Amorce critique surtout la fai-

blesse du soutien financier d'Ecofolio aux collectivités, trois fois inférieure à celle d'Eco-Emballages dans son secteur : à peine 20 % des coûts de gestion de la filière papier, selon l'association. Et même deux fois moins par rapport à l'ensemble du gisement, si l'on considère que près de la moitié des metteurs sur le marché, et notamment les éditeurs de presse, échappent à l'écocontribution.

L'eucalyptus moins cher

« *Une filière REP qui laisse au final 90 % des coûts à la charge du contribuable, c'est ce qu'on appelle une REP au rabais* », s'irrite Nicolas Garnier. Géraldine Poivert rappelle cependant qu'Ecofolio injecte environ 80 millions d'euros par an dans la filière, dont 85 % sont versés aux collectivités locales, et que le tarif de soutien a été revu à la hausse à la faveur du réagrement. L'éco-organisme négocie par ailleurs avec les éditeurs de presse pour obtenir au moins de ceux-ci qu'ils relayent gratuitement ses campagnes de communication.

Pour Géraldine Poivert, seule une rationalisation du système permettra de proposer aux industriels une matière première recyclée à des prix compétitifs et de mettre ainsi en place une véritable économie circulaire. « *Sinon, cela restera plus rentable de continuer à exploiter les forêts d'eucalyptus au Brésil, estime-t-elle. Ce serait d'autant plus dommage que nos bacs de collecte constituent de véritables forêts urbaines.* » ■

GILLES VAN KOTE

26/02/2013